

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 : DECISIONS CLES ET ORIENTATIONS POUR FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE.

Une Municipalité qui prépare l'avenir de notre commune tout en préservant l'équilibre financier et le patrimoine local.

Le conseil municipal du **5 juin 2026** a été marqué par des décisions structurantes, alliant gestion responsable, engagement culturel et modernisation des services. Retour sur les principaux points abordés lors de cette séance.

DESIGNATIONS ET REPRESENTATIONS : RENFORCER L'INFLUENCE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

Le conseil municipal a ouvert ses travaux par des désignations stratégiques, essentielles pour la représentation de la commune à différents niveaux :

- Élections sénatoriales du 27 septembre 2026 : Les élus ont adopté une liste commune pour la désignation des grands électeurs, renforçant ainsi la cohésion municipale sur les grands enjeux démocratiques (15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants).
- **Représentation intercommunale :**
 - Métropole Rouen Normandie : Désignation de M. Pascal MALLET comme correspondant COP 2030 renforçant encore plus l'engagement de la commune aux enjeux écologiques, ainsi que la désignation de deux commissaires pour la CIID (Commission intercommunale des impôts directs).
 - Site Natura 2000 « Boucles de la Seine amont, Coteaux de Saint Adrien » : M. Pascal MALLET (titulaire) et M. Francis DEHAYS (suppléant) représenteront la commune au comité de pilotage.
- **Gestion fiscale et déontologie :**
 - Désignation des commissaires de la CCID (Commission communale des impôts directs) auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.
 - Adhésion au dispositif de référents déontologues du Centre de Gestion de la Seine-Maritime, garantissant une gouvernance transparente.

Ces nominations soulignent l'engagement de la municipalité dans une gestion collaborative et responsable, tant au niveau local qu'intercommunal.

BUDGET COMPLEMENTAIRE 2026 : RIGUEUR FINANCIERE ET PROJETS STRUCTURANTS

Dans un **contexte économique tendu et un agenda imposé**, le conseil municipal a adopté **les résultats 2025 et un budget complémentaire équilibré**, sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Cette décision s'inscrit dans une **démarche de maîtrise des dépenses publiques**, tout en permettant :

- **L'ajustement des crédits** de fonctionnement et d'investissement ;
- **L'intégration des résultats financiers** de l'exercice précédent soit 811 k€ ;
- **La poursuite des projets prioritaires** pour la commune.

Cette gestion prudente permet de **maintenir la stabilité financière** tout en préparant l'avenir, sans alourdir la charge fiscale des contribuables.

ÉDUCATION ET JEUNESSE : ADAPTATION DES TARIFS PERISCOLAIRES ET RESTAURATION

Face à l'inflation et à l'évolution des coûts de fonctionnement et des tarifs qui n'ont pas évolué depuis 2023, la municipalité a décidé d'**ajuster les tarifs du pôle Éducation-Enfance-Jeunesse à compter du 1er septembre 2026**.

L'agenda budgétaire 2026 contraint n'a pas permis d'associer tous les grands acteurs de ce pôle à l'instar des associations de parents d'élèves ; les échanges autour de cette délibération ont consacré cette nécessité de concertation à laquelle la municipalité a été attachée dès 2020 et entend la maintenir avec cette nouvelle mandature.

Les principes maintenus :

- **Tarifification au quotient familial** : Un système équitable, adapté aux revenus des familles.
- **Tarifs plancher inchangés** pour les foyers les plus modestes.
- **Participation communale majoritaire** : La Ville prend en charge près de 500 000 €, pour limiter l'impact sur les familles soit plus de 10% des dépenses de fonctionnement de la Ville.

Cette mesure vise à pérenniser un service de qualité tout en préservant l'accessibilité pour tous.

CULTURE ET PATRIMOINE : UN ENGAGEMENT RENFORCE

La vie culturelle reste une priorité pour Franqueville-Saint-Pierre, comme en témoignent les décisions prises lors de ce conseil :

- **Renouvellement du partenariat avec l'Opéra de Rouen** : Une seconde édition gratuite de l'opéra « Macbeth » de Verdi sera proposée le samedi 3 octobre 2026 à 18h, permettant à tous les habitants d'accéder à un spectacle d'exception.
- **Valorisation du patrimoine** avec le don d'un nouveau vitrail pour l'église Notre-Dame, enrichissant le patrimoine historique de la commune.

Ces initiatives illustrent la volonté de la municipalité de démocratiser la culture et de préserver l'identité locale.

MODERNISATION DES SERVICES

Le conseil municipal a également acté plusieurs mesures en faveur de l'innovation :

- **Numérisation des archives d'état civil** : Une modernisation nécessaire pour faciliter l'accès aux documents et améliorer leur conservation.
- **Gestion du patrimoine et aménagement du territoire** :
 - Signature de conventions techniques.
 - Cessions foncières pour soutenir les projets d'aménagement.

Par ailleurs, la municipalité a **renforcé son soutien aux dispositifs de solidarité** avec le versement de subventions exceptionnelles à des associations et actualisé certains outils fiscaux et réglementaires, confirmant son engagement en faveur d'une **gestion publique efficace et inclusive**.

Le **conseil municipal du 5 juin 2026** a été l'occasion de poser des bases solides pour l'avenir de la commune, alliant rigueur financière, engagement culturel, modernisation des services et transition écologique.

En maintenant une fiscalité stable, en soutenant l'éducation et la culture, et en investissant dans des projets durables, la municipalité de Franqueville-Saint-Pierre réaffirme sa volonté de servir l'intérêt général tout en anticipant les défis de demain.